
Troisième Session, Seizième Parlement, 19 George V, 1929

SÉNAT DU CANADA

BILL N^o 4.

Loi pour faire droit à William Allan Griffith.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 1^{er} MAI 1929.

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI